

Pour une loi sur les astreintes dans les services publics

Rester disponible pour l'employeur si besoin... C'est ce que dénoncent neuf syndicats qui réclament un texte qui définisse et encadre les astreintes

Quatre ans qu'ils réclament un texte légal sur les astreintes et se heurtent à un mur. Neuf syndicats des services publics (1), représentés par trois secrétaires généraux et Olivier Cardot, secrétaire général adjoint de l'Union des syndicats de Monaco (USM), ont donné rendez-vous à la presse pour évoquer le problème.

« Nous réclamons une loi pour définir les astreintes et les encadrer. Aujourd'hui, à la Sécurité publique, au service des parkings, à la maison d'arrêt, à la mairie chez les auxiliaires de vie, mais aussi dans les autres services publics, on demande régulièrement aux salariés de rester disponibles "si besoin" durant leurs jours de repos ou de récupération », explique en substance Joël Sbirrazzuoli, secrétaire général du syndicat de la Compagnie des autobus (CAM), Béatrice Dobo, du syndicat des agents de

l'État et de la commune, et Karim Tabchiche, de la Société monégasque des Eaux (SMeaux). Le tout sans rémunération ou récupération particulière. « Si les personnes ne sont pas appelées pour travailler, elles n'ont aucune compensation », lance Béatrice Dobo.

Un règlement à la SMeaux

Petite satisfaction tout de même : « A la SMeaux, nous avons établi un règlement après discussion », explique Karim Tabchiche. Les représentants syndicaux insistent sur le caractère illégal des astreintes. « L'employeur ne peut disposer de la vie de son personnel dans les temps hors travail qui échappent à l'exécution du contrat de travail. Ce procédé remet en cause le respect du domicile et de la vie privée garantis par les articles 21 et 22 de la Constitution et l'article 8 de la Convention euro-



Joël Sbirrazzuoli, secrétaire général du syndicat de la CAM; Béatrice Dobo, du syndicat des agents de l'État et de la commune; Karim Tabchiche de la SMeaux, et Olivier Cardot, secrétaire général adjoint de l'Union des Syndicats de Monaco (USM). (Photo J.D.)

peenne des Droits de l'Homme. » Plus de deux ans de démarches se sont soldés par « une fin de non-recevoir en juin 2013 par le ministre d'État nous informant qu'il n'était pas dans les priorités du gouvernement de faire établir une loi

concernant les astreintes ». Les syndicats ont donc pris rendez-vous au Conseil national pour avancer sur la question. Ils espèrent que, dans les échanges actuels entre le gouvernement et la Haute assemblée sur le projet de loi

portant statut des fonctionnaires de l'État, le sujet trouve un cadre légal. Ce qui faciliterait, selon eux, les choses pour l'ensemble des services publics. « Mais rien n'est prévu dans le projet de loi du gouvernement », stipule Béatrice Dobo. Par ailleurs, l'USM diffusera cette semaine aux salariés un bulletin d'information qu'ils intitulent « Astreintes : que prévoit la loi à Monaco? Rien ».

Autant de démarches destinées « à faire bouger les choses ». Et Olivier Cardot de lancer : « Dans un État qui se veut être un pays modèle, il serait grand temps qu'il devienne un modèle social. »

JOËLLE DEVIRAS

(1) Les syndicats des agents de l'État et de la commune; des agents hospitaliers; de la Compagnie des autobus (CAM); des jardins, voirie et égouts; de la société monégasque d'assainissement (SMA); de la société monégasque de l'électricité et du gaz (SMEG); de la société monégasque des eaux (SMeaux); de l'office de la médecine du travail et des télécoms.

Vœux aux membres du corps diplomatique accrédités à Monaco

José Badia, conseiller de gouvernement pour les Relations extérieures et la Coopération, a présenté dernièrement ses vœux aux membres du corps diplomatique accrédités en Principauté de Monaco.

Cette réception s'est déroulée à Paris en présence de l'ambassadeur de Monaco en France et plus de 45 ambassadeurs accompagnés de leur conjoint.

Après avoir rappelé la joie des Monégasques, suite à la naissance du prince Jacques et de la princesse Gabriella, M. Badia s'est félicité des bonnes relations diplomatiques que Monaco entretient avec 121 états, ainsi qu'avec les 100 ambassades accréditées à Monaco. Il a ensuite donné lecture du message du prince souverain destiné aux ambassadeurs, dans lequel celui-ci a formé le vœu que « cette année 2015 soit celle de l'apaisement des tensions et d'un engagement majeur en faveur du développement durable de notre planète ».



José Badia a présenté ses vœux aux ambassadeurs. (DR)

En bref

Conférence

Une conférence sur le thème de « La passion des îles », animée par Alain Hervé, sera donnée **aujourd'hui** à 18 h à la bibliothèque Louis-Notari (8 rue Louis-Notari). Tél. : 93.15.29.40.

Picnic Music : « Aux Bouffes du Nord »

Un concert sur grand écran destiné à accompagner votre pause déjeuner sera diffusé **aujourd'hui** à 12 h 15 à la sonothèque José Notari, située Villa Lamartine (19, boulevard Princesse-Charlotte). Infos au 93.30.64.48.

Association des membres de l'Ordre national français du Mérite

L'assemblée générale de la section de Monaco se tiendra le **mercredi 11 février** à 18 h 15, à la Maison de France, rue Grimaldi. La présence de tous les compagnons est vivement souhaitée.

ASM Yoga

L'ASM propose, à partir du mois de février, un nouveau cours de yoga les **mercredis** de 19 h à 20 h 30 à l'école des Carmes. Renseignements et inscription à Chamiram au 06.23.12.52.00. ou asmyoga@yahoo.fr

LE BON LITIER

Litier Conseil de Père en Fils depuis 1921

SOLDES
DERNIERE DEMARQUE

LA QUALITÉ
LE SERVICE
LE PRIX
LE CONSEIL



club
line

André Renault

TEMPUR
MATELAS ET OREILLERS

Pour un sommeil plus réparateur

TRECA

Facilités
de
paiements

LE BON LITIER

04 93 85 12 98

7, avenue Notre Dame
(angle rue Lépante) - NICE

www.lebonlitier.com

Sur articles signalés en magasin.